

## **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

### **DISCOURS DU MAIRE**

#### **« Partageons ensemble notre vision d'avenir dans le but d'accroître le mieux-être de notre population »**

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Au cours des prochains mois, nous serons appelés tous ensemble à discuter de notre vision d'avenir : celle dont nous souhaitons doter notre communauté pour les prochaines décennies.

En effet, nous entreprendrons sous peu d'importants travaux d'analyse, de concert avec les municipalités de Sainte-Louise, Saint-Roch-des-Aulnaies, Saint-Jean-Port-Joli, L'Islet et des représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le but d'évaluer la faisabilité et l'opportunité de regrouper nos municipalités et/ou de mettre en commun certains services municipaux.

Votre Conseil municipal s'est montré jusqu'à présent enclin à participer et à apporter sa collaboration à la réalisation de cette importante étude, sans toutefois prendre aucun engagement vis-à-vis la mise en œuvre des recommandations qui en découleront. Nous demeurons conscients à ce moment-ci que notre défi sera de mettre de l'avant nos intérêts particuliers dans cette discussion à cinq municipalités.

Je m'engage à ce que vous soyez informés, au fur et à mesure du déroulement de cette étude, des principaux enjeux qui y seront discutés et des conclusions qui en découleront.

Ce soir, mes collègues et moi porterons à votre attention le résultat de nos délibérations concernant les orientations et les objectifs que nous entendons privilégier et mettre en œuvre au cours de l'exercice financier 2022. Sachez que vos élus, avec le soutien de votre directeur général, ont pris le temps de bien cerner ce qu'il était souhaitable de prioriser, compte tenu de la période que nous traversons actuellement. La pandémie est toujours bien présente et nous devons assurément en tenir compte.

Par ailleurs, nous avons été informés l'automne dernier que les valeurs imposables apparaissant à notre nouveau rôle d'évaluation municipale étaient majorées de 28,4 %. Cette augmentation s'explique par les travaux de rénovation, la construction de nouvelles résidences, les ventes d'immeubles, en particulier au lac Trois-Saumons, qui ont généré un ajustement à la hausse de notre rôle d'évaluation foncière. Devant une augmentation de 54 224 300 \$ de notre richesse foncière, il devenait impératif et incontournable pour nous de reconsidérer le bien-fondé de chacune de nos activités, de nos projets et de nos priorités. Notre objectif était de limiter la hausse de nos comptes de taxes municipales.

Cet exercice aura permis de retrancher plus de 300 000 \$ dans nos dépenses et d'abaisser notre taux d'imposition de la taxe foncière générale à 0,85 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable pour un budget de dépenses totalisant la somme de 4 354 942 \$. Lors de notre dernier exercice financier, en 2021, notre taux d'imposition de 1,035 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable était nettement supérieur.

Nous tenons à préciser que notre budget 2022 excède de 12,57 % celui de l'an dernier, principalement à cause d'une subvention confirmée par le MTQ de 575 000 \$ provenant du Programme de contribution du Québec en lien avec l'imposition de la taxe sur l'essence, qui nous permettra de réaliser des travaux de voirie qui seront subventionnés à 100 %.

Nous sommes bien conscients qu'un tel effort de réduction aura pour effet de reporter à un prochain exercice financier plusieurs améliorations que nous avons l'intention de réaliser à court terme.

Lors de l'adoption de nos Prévisions budgétaires en 2021, nous avons évoqué des objectifs et des priorités sur lesquelles que nous entendons toujours consacrer nos efforts en 2022 :

« Nous reconnaissons d'emblée que nous devons nous attarder davantage à poser des gestes porteurs d'avenir pour les générations qui nous succéderont. Notre organisation municipale sera appelée dorénavant à planifier davantage ses interventions, activités et projets à court, moyen et long terme, de même que ses décisions administratives et ses engagements financiers pour qu'elle puisse être reconnue comme une organisation moderne, proactive et à l'écoute de sa population.

Nous effectuerons d'importants investissements dans le but de consolider nos acquis collectifs, mais plus particulièrement, pour créer les conditions favorables à la poursuite de notre développement résidentiel et commercial. La pérennité de notre communauté exige que l'on se donne une capacité d'accueil renouvelée, c'est-à-dire que nous devons être en mesure d'augmenter nos revenus de taxation en tirant avantage de la disponibilité de nouveaux espaces constructibles et de services municipaux de qualité pouvant répondre aux attentes des diverses clientèles désireuses de s'établir sur notre territoire ».

### **VOICI UN BREF RÉSUMÉ DE NOS PRINCIPALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES :**

1. Toutes les tarifications de services seront majorées de 2,5 % pour tenir compte de l'indexation des prix à la consommation ;
2. Les tarifications de services aux immeubles qui bénéficient des réseaux d'aqueduc et d'égout seront majorées de 17,5 % soit un écart de 15 % + 2,5 % pour tenir compte de l'indexation des prix à la consommation ;
3. Une taxe spéciale s'appliquera aux unités de logement, maisons ou résidences, et aux commerces situés dans le périmètre urbain, afin de réduire le déficit d'opération et d'entretien des réseaux, et pour atteindre, à moyen terme, une équité entre les contribuables bénéficiant des réseaux d'aqueduc et d'égout et ceux hors réseaux ;
4. La tarification des immeubles HORS-RÉSEAUX pour la vidange de fosses septiques sera majorée de 12,5 % soit 10 % de frais d'administration + 2,5 % pour tenir compte de l'indexation des prix à la consommation ;
5. Une taxe spéciale sera établie au prorata du nombre d'immeubles résidentiels bénéficiant du service de déneigement pour absorber les coûts attribuables au déneigement du chemin Leclerc (moins la récupération des taxes TPS + TVQ par la Municipalité) plus 10 % de frais d'administration ;
6. La tarification du service de transport des matières résiduelles et recyclables provenant des immeubles de Saint-Aubert sera majorée de 2,5 % pour tenir compte de l'indexation des prix à la consommation ;
7. La tarification du service de transport des matières résiduelles et recyclables pour les municipalités de Saint-Damase et Sainte-Louise sera de 27,5 % soit une majoration de 25 % du contrat + 2,5 % pour tenir compte de l'indexation des prix à la consommation.

### **AUTRES INFORMATIONS BUDGÉTAIRES**

- Indexation de 2,5 % à la masse salariale des employés, des élus municipaux et des pompiers ;
- Augmentation de 0,5 % de la contribution de l'employeur aux REER des employés permanents ;
- Indexation de 3 % de tous les postes budgétaires comprenant des dépenses dites incompressibles (ex. Hydro-Québec, Telus, etc.) ;
- Indexation de 3,5 % des postes budgétaires de téléphonie, immatriculation, carburants et chauffage ;
- Indexation de 3 % de tous les postes budgétaires concernant des dépenses d'assurances ;
- Provision de 50 000 \$ pour imprévus dans la section ADMINISTRATION au poste budgétaire « AUTRES DÉPENSES » ;
- Provision de 50 000 \$ pour imprévus dans la section VOIRIE au poste budgétaire « AUTRES DÉPENSES » ;
- Provision de 50 000 \$ pour la mise sur pied d'un programme de subvention à la hauteur de 1 500 \$ par immeuble, s'adressant aux propriétaires désireux d'entreprendre la mise aux normes de leur installation septique ;
- Appropriation d'une somme de 638 079 \$ à même les surplus accumulés non-affectés (libres) anticipés au 31 décembre 2021, dans le but d'équilibrer les revenus et les dépenses apparaissant aux prévisions budgétaires 2022.

## EN CE QUI CONCERNE NOS PRINCIPALES IMMOBILISATIONS

- Nous ferons l'acquisition de l'immeuble abritant le Centre de service de la Caisse Desjardins du Nord de l'Islet, situé au 46, rue Principale Ouest, pour la somme de 98 000 \$ payable sur 3 ans, sans intérêt ;
- Nous mènerons à terme nos démarches auprès des autorités gouvernementales pour amorcer la construction de notre caserne de pompiers au printemps 2023. Actuellement, nous sommes admissibles à une contribution du Gouvernement du Québec à la hauteur de 65 % des coûts admissibles ;
- Nous apporterons des améliorations à nos équipements de traitement des eaux usées ;
- Nous entendons doter notre Municipalité d'une réserve foncière pour permettre le développement résidentiel ;
- Nous procéderons à des travaux de voirie sur les rues des Loisirs (drainage, pose d'un trottoir et asphaltage) et du Bouquet (resurfaçage d'asphalte) dans le cadre du programme de contribution du Québec provenant de l'imposition de la taxe sur l'essence ;
- Nous effectuerons d'autres corrections de pavage sur le côté nord du chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons de même que des interventions pour consolider les accotements des côtes de la route Bélanger ;
- Nous améliorerons l'assiette de rue du 4<sup>e</sup> Rang Est à l'aide d'une couche d'agrégats ;
- Nous compléterons l'aménagement de notre rampe de mise à l'eau située au 206, chemin du Tour-du-lac-Trois-Saumons ;
- Nous réaliserons la réfection complète du ponceau du ruisseau Duval, localisé sur la rue Principale Est ;
- Nous porterons une attention toute particulière à la vérification du barrage du lac Trois-Saumons et de notre réseau d'aqueduc ;
- Nous amorcerons la phase 2 de notre étude de caractérisation de l'eau du lac Trois-Saumons.

## EN CE QUI CONCERNE NOTRE SITUATION FINANCIÈRE

Notre ratio d'endettement net s'avère relativement bas en comparaison avec d'autres organisations municipales. Si la situation l'exige, notre organisation municipale serait en bonne position pour assumer d'importantes immobilisations en ayant recours à des règlements d'emprunts municipaux.

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT RATIO D'ENDETTEMENT NET TOTAL À LONG TERME

ANNÉE	MONTANT DE LA DETTE	VARIATION
2020	1 479 672 \$	
2021	1 479 672 \$	0%
Valeur foncière imposable :	245 246 400 \$	
Ratio d'endettement net :	0.60 \$	pour chaque 100 \$ d'évaluation

#### COMPARATIFS :

Municipalités de la MRC de l'Islet	1.09 \$	pour chaque 100 \$ d'évaluation
Municipalités du Québec en entier	2.19 \$	pour chaque 100 \$ d'évaluation
Municipalités ayant une population comparable	1.81 \$	pour chaque 100 \$ d'évaluation

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, profil financier édition 2021 >

En terminant, je vous informe que nous reconduisons en 2022 les modalités d'assouplissement adoptées en 2021 concernant les taux d'intérêts et pénalités applicables sur le paiement des comptes de taxes municipales en retard, à savoir que :

« Tous les contribuables de la municipalité pourront bénéficier d'un délai de grâce jusqu'au 29 juillet 2022 pour éviter que les taux d'intérêts et les pénalités prévus à notre règlement de taxation ne s'appliquent sur les deux premiers paiements en retard de leur compte de taxes ».

Enfin, je tiens à souligner de façon toute particulière les efforts déployés par les membres du Conseil municipal et nos employés municipaux qui ont participé à l'élaboration de nos Prévisions budgétaires 2022.

**Ghislain Deschênes, Maire**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT						
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022						
CALCUL DE LA TAXE FONCIÈRE @ 0.85\$/100\$						
<b>RÔLE D'ÉVALUATION 2022:</b>					<b>245 246 400 \$</b>	
<b>REVENUS AVANT TAXE FONCIÈRE:</b>					<b>1 730 993 \$</b>	
<b>TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À 0.85 \$/100\$ D'ÉVALUATION</b>					<b>2 623 950 \$</b>	
<b>TOTAL DES REVENUS:</b>					<b>4 354 942 \$</b>	
			<b>BUDGET</b>	<b>BUDGET</b>	<b>ÉCART</b>	
			<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2022 vs 2021</b>	<b>%</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE:</b>						
	Conseil municipal:		90 036 \$	84 345 \$	5 691 \$	6.75%
	Cour municipale:		1 950 \$	1 500 \$	450 \$	30.00%
	Gestion financière:		541 442 \$	562 990 \$	(21 548) \$	-3.83%
	Greffe:		11 650 \$	15 000 \$	(3 350) \$	-22.33%
	Évaluation:		60 015 \$	64 072 \$	(4 057) \$	-6.33%
	Gestion du personnel:		2 000 \$	2 500 \$	(500) \$	-20.00%
	Autres:		60 702 \$	59 757 \$	945 \$	1.58%
					- \$	
		<b>Sous-total:</b>	<b>767 795 \$</b>	<b>790 164 \$</b>	<b>(22 369) \$</b>	<b>-2.83%</b>
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>						
	Police:		173 856 \$	166 436 \$	7 420 \$	4.46%
	Sécurité incendie:		142 834 \$	125 636 \$	17 198 \$	13.69%
	Sécurité civile:		8 250 \$	5 250 \$	3 000 \$	57.14%
	Animaux domestiques:		500 \$	500 \$	- \$	0.00%
		<b>Sous-total:</b>	<b>325 440 \$</b>	<b>297 822 \$</b>	<b>27 618 \$</b>	<b>9.27%</b>
<b>TRANSPORT</b>						
	Voirie:		453 703 \$	649 034 \$	(195 331) \$	-30.10%
	Enlèvement de la neige:		359 855 \$	374 077 \$	(14 222) \$	-3.80%
	Éclairage public:		15 700 \$	19 135 \$	(3 435) \$	-17.95%
	Transport collectif		8 800 \$	6 905 \$	1 895 \$	27.44%
		<b>Sous-total:</b>	<b>838 058 \$</b>	<b>1 049 150 \$</b>	<b>(211 092) \$</b>	<b>-20.12%</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>						
	Traitement de l'eau potable:		63 052 \$	30 966 \$	32 086 \$	103.62%
	Réseau de distribution:		20 115 \$	7 115 \$	13 000 \$	182.71%
	Traitement -eaux usées:		69 890 \$	122 085 \$	(52 195) \$	-42.75%
	Réseau pluvial:		7 315 \$	9 260 \$	(1 945) \$	-21.00%
	Poste de pompage d'égout:		46 820 \$	78 480 \$	(31 660) \$	-40.34%
	Matières résiduelles:		149 773 \$	144 125 \$	5 648 \$	3.92%
	Matières recyclables:		111 847 \$	107 978 \$	3 869 \$	3.58%
	Cours d'eau:		10 047 \$	20 906 \$	(10 859) \$	-51.94%
	Station de lavage d'embarcations:		17 185 \$	16 895 \$	290 \$	0.00%
	Installations septiques:		299 354 \$	250 759 \$	48 595 \$	19.38%
		<b>Sous-total:</b>	<b>795 398 \$</b>	<b>788 569 \$</b>	<b>6 829 \$</b>	<b>0.87%</b>
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE:</b>						
	Office municipal:		4 300 \$	8 121 \$	(3 821) \$	-47.05%
	Autres:		3 543 \$	2 531 \$	1 012 \$	39.98%
		<b>Sous-total:</b>	<b>7 843 \$</b>	<b>10 652 \$</b>	<b>(2 809) \$</b>	<b>-26.37%</b>

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT						
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022						
CALCUL DE LA TAXE FONCIÈRE @ 0.85\$/100\$						
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME, DEVELOP.</b>						
	Urbanisme et zonage:		99 248 \$	93 763 \$	5 485 \$	5.85%
	Industries et commerces:		15 560 \$	16 553 \$	(993) \$	-6.00%
	Tourisme:		8 243 \$	4 231 \$	4 012 \$	94.82%
	Embellissement:		3 890 \$	8 845 \$	(4 955) \$	-56.02%
	Developpement domiciliaire:		2 600 \$	2 600 \$	- \$	0.00%
		<b>Sous-total:</b>	<b>129 541 \$</b>	<b>125 992 \$</b>	<b>3 549 \$</b>	<b>2.82%</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>						
	Animation Loisirs:		57 204 \$	33 765 \$	23 439 \$	69.42%
	Salle communautaire:		36 011 \$	45 292 \$	(9 281) \$	-20.49%
	Patinoire:		15 650 \$	15 440 \$	210 \$	1.36%
	Parc Lac Trois-Saumons:		14 674 \$	13 577 \$	1 097 \$	8.08%
	Centre des Loisirs:		9 040 \$	8 725 \$	315 \$	3.61%
	Parc Bélanger:		7 553 \$	5 990 \$	1 563 \$	26.09%
	Place publique:		4 688 \$	4 620 \$	68 \$	1.47%
	Tour d'observation:		5 445 \$	4 795 \$	650 \$	13.56%
	Subventions aux organismes:		15 300 \$	13 020 \$	2 280 \$	17.51%
	Bibliothèque:		21 530 \$	20 265 \$	1 265 \$	6.24%
		<b>Sous-total:</b>	<b>187 095 \$</b>	<b>165 489 \$</b>	<b>21 605 \$</b>	<b>13.06%</b>
<b>FINANCEMENT:</b>						
	Intérêts sur emprunts à long terme:		41 827 \$	56 758 \$	(14 931) \$	-26.31%
	Intérêts sur emprunts à court terme:		2 200 \$	2 150 \$	50 \$	2.33%
	Remboursement d'emprunts:		178 743 \$	149 448 \$	29 295 \$	19.60%
		<b>Sous-total:</b>	<b>222 770 \$</b>	<b>208 356 \$</b>	<b>14 414 \$</b>	<b>6.92%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT:</b>						
	Administration générale:		46 827 \$	36 500 \$	10 327 \$	28.29%
	Sécurité publique:		15 000 \$	30 000 \$	(15 000) \$	-50.00%
	Voirie:		787 850 \$	72 000 \$	715 850 \$	994.24%
	Enlèvement de la neige:		5 000 \$	15 000 \$	(10 000) \$	0.00%
	Réseau éclairage		- \$	- \$	- \$	100.00%
	Hygiène du milieu:		160 088 \$	169 000 \$	(8 912) \$	-5.27%
	Urbanisme et zonage:		2 000 \$	12 400 \$	- \$	0.00%
	Salle communautaire:		- \$	- \$	- \$	0.00%
	Bibliothèque:		- \$	3 000 \$	(3 000) \$	0.00%
	Patinoire:		- \$	- \$	- \$	0.00%
	Parcs publics:		- \$	94 500 \$	(94 500) \$	0.00%
	Infrastructures loisirs:		64 237 \$	- \$	64 237 \$	100.00%
		<b>Sous-total:</b>	<b>1 081 002 \$</b>	<b>432 400 \$</b>	<b>648 602 \$</b>	<b>150.00%</b>
	<b>TOTAL DES DÉPENSES:</b>		<b>4 354 942 \$</b>	<b>3 868 595 \$</b>	<b>486 348 \$</b>	<b>12.57%</b>
	<b>TOTAL DES REVENUS:</b>		<b>4 354 942 \$</b>			
		<b>ÉCART:</b>	<b>(0) \$</b>			

## COMPARATIFS COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

	2021	2022	VARIATION
Valeur de l'évaluation imposable de l'exercice 2021 :	191 022 100 \$		
Valeur de l'évaluation imposable de l'exercice 2022 :	245 246 400 \$		28.40%
Taux de taxation sur la taxe foncière générale par 100\$ d'évaluation	1.035	0.85	
<b>RÉSIDENCE - SECTEUR VILLAGE :</b>			
Valeur foncière moyenne :	159 561 \$	204 876 \$	28%
À L'EXTÉRIEUR DES RÉSEAUX :			
Compte de taxes moyen	1 971 \$	1 741 \$	-12%
Desservie par le réseau d'aqueduc :			
Compte de taxes moyen (1)	2 491 \$	1 974 \$	-21%
<b>RÉSIDENCE - SECTEUR LAC TROIS-SAUMONS :</b>			
Valeur foncière moyenne :	208 458 \$	267 660 \$	28%
Compte de taxes moyen	2 477 \$	2 275 \$	-8%
(1) Comprend le taux d'imposition par 100\$ d'évaluation imposable + le tarif de compensation pour l'opération de l'usine d'alimentation en eau potable	198.20 \$	232.90 \$	17.50%

### NOTE IMPORTANTE

Il faut ajouter au compte de taxes les autres tarifications suivantes :

RÉSIDENCE - SECTEUR VILLAGE :	2021	2022	VARIATION
Tarif de compensation pour le financement des investissements effectués au réseau d'alimentation en eau potable	61.45 \$	72.20 \$	17.50%
Tarif de compensation pour l'égout et le traitement des eaux usées	375.35 \$	441.05 \$	17.50%
Taxe spéciale pour réduire le déficit d'opération et d'entretien des réseaux d'aqueduc (23.56\$) et d'égout (156.80\$) dans le but d'atteindre, à moyen terme, une équité entre les contribuables bénéficiant des réseaux et ceux hors-réseaux	-	180.36 \$	
Tarif pour la cueillette et la destruction des matières résiduelles	176.15 \$	180.55 \$	2.50%
<b>RÉSIDENCE PERMANENTE - HORS RÉSEAUX AQUEDUC ET ÉGOUT</b>			
Tarif pour la cueillette et la destruction des matières résiduelles	176.15 \$	180.55 \$	2.50%
Provision pour la vidange et le traitement des boues de fosses septiques	114.90 \$	114.90 \$	
<b>RÉSIDENCE SAISONNIÈRE - HORS RÉSEAUX AQUEDUC ET ÉGOUT</b>			
Tarif pour la cueillette et la destruction des matières résiduelles	147.75 \$	151.45 \$	2.50%
Provision pour la vidange et le traitement des boues de fosses septiques	56.05 \$	56.05 \$	

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022 - 2023 - 2024

ITEMS BUDGÉTAIRES / SECTEUR D'ACTIVITÉ	COÛTS ESTIMÉS 3 ANS	PLANIFICATION TRIENNALE			BUDGET 2022
		2022	2023	2024	
<b>ADMINISTRATION</b>					
1 Amélioration Salle Conseil - Chaises ergonomiques	5 000 \$	5 000 \$	- \$	- \$	5 000 \$
2 Refonte du site WEB	6 000 \$	6 000 \$	- \$	- \$	6 000 \$
3 Achat d'une génératrice + Bureau municipal	50 000 \$	- \$	50 000 \$	- \$	- \$
4 Achat camion - Inspection municipale (1 ou 2)	35 000 \$	- \$	35 000 \$	- \$	- \$
5 Remplacement système téléphonique	25 000 \$	- \$	25 000 \$	- \$	- \$
6 Achat équipements informatiques - Ordinateurs + portables	7 160 \$	7 160 \$	- \$	- \$	7 160 \$
	<b>128 160 \$</b>	<b>18 160 \$</b>	<b>110 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>18 160 \$</b>
<b>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</b>					
9 Prog. subvention - Réfection installations septiques - Mise aux normes	150 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
10 LAC TROIS-SAUMONS - INTERVENTIONS PRIORITAIRES	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
11 Prog. revégétalisation rives lac Trois-Saumons + Subventions propriétaires	125 832 \$	45 832 \$	40 000 \$	40 000 \$	45 832 \$
12 Étude de caractérisation - qualité de l'eau lac T-S - Phase 2	80 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	- \$	40 000 \$
14 Améliorations sites - Tour d'observation + autres emplacements	14 000 \$	- \$	7 000 \$	7 000 \$	- \$
15 Remplacement installation septique bâtiment sanitaire lac T-S	7 000 \$	7 000 \$	- \$	- \$	7 000 \$
16 Acquisition de terrains (réserve foncière développement) (3)	600 000 \$	600 000 \$	- \$	- \$	- \$
	<b>976 832 \$</b>	<b>742 832 \$</b>	<b>137 000 \$</b>	<b>97 000 \$</b>	<b>142 832 \$</b>
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>					
19 Remplacement matériel roulant :					- \$
20 Provision pour équipements - International 2009 - matières résiduelles	- \$	30 000 \$	- \$	- \$	30 000 \$
21 Remplacer Dodge Ram (1 ou 2)	50 000 \$	- \$	50 000 \$	- \$	- \$
22 Système de télécommunication - Achat d'un radio-portatif	1 448 \$	1 448 \$	- \$	- \$	1 448 \$
23 Achat d'une imprimante - Directeur du service	850 \$	850 \$	- \$	- \$	850 \$
24 Remplacement moteur MACK 90	9 665 \$	9 665 \$	- \$	- \$	9 665 \$
	<b>61 963 \$</b>	<b>41 963 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>41 963 \$</b>
<b>INCENDIE</b>					
27 Bateau avec moteur + remorque	15 000 \$	15 000 \$	- \$	- \$	15 000 \$
29 Achat camion + pompe (desserte lac T-S)	- \$	- \$	45 000 \$	- \$	- \$
30 Habillements pompiers (8 X 1975\$ par pompier)	31 106 \$	16 590 \$	16 590 \$	- \$	16 590 \$
	<b>46 106 \$</b>	<b>31 590 \$</b>	<b>61 590 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>31 590 \$</b>
<b>TOURISME, LOISIRS ET CULTURE</b>					
33 Bibliothèque - Achat de livres	3 000 \$	3 000 \$	- \$	- \$	3 000 \$
34 Installation de modules de jeux au L-S	25 000 \$	5 000 \$	20 000 \$	- \$	5 000 \$
35 Centre des Loisirs - Améliorations fonctionnels	9 237 \$	9 237 \$	- \$	- \$	9 237 \$
	<b>37 237 \$</b>	<b>17 237 \$</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>17 237 \$</b>
<b>INFRASTRUCTURES</b>					
38 Construction caserne incendie en 2022-2023 :					- \$
39 Estimé 2021+ 20% = 1 821 870\$ - Déboursé en 2022- 35% coûts (3+4)	1 821 870 \$	637 654 \$	- \$	- \$	- \$
40 Achat Caisse Desjardins - 46 Principale Ouest	98 000 \$	32 666 \$	32 666 \$	32 666 \$	32 666 \$
41 Nettoyage de fossés	25 000 \$	25 000 \$	- \$	- \$	25 000 \$
42 Réfection ruisseau Duval - Principale Est	50 000 \$	50 000 \$	- \$	- \$	50 000 \$
43 Travaux de pavage - Corrections Chemin Côté nord lac T-S	300 000 \$	50 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	50 000 \$
44 Confection des plans et devis Chemin Côté-Nord lac T-S	35 000 \$	35 000 \$	- \$	- \$	35 000 \$
45 Réfection du 4e rang Est /Ouest (Forme assiette + agrégats)	125 000 \$	25 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	25 000 \$
46 Autres travaux de pavage (endroits à déterminer)	275 000 \$	- \$	100 000 \$	175 000 \$	- \$
47 Amélioration accotements - Route Bélanger	75 000 \$	20 000 \$	30 000 \$	25 000 \$	20 000 \$
48 Mise à niveau des installations d'épuration des eaux usées (3)	300 000 \$	300 000 \$	- \$	- \$	- \$
49 Rampe de mise à l'eau - Aménagement du site	35 000 \$	35 000 \$	- \$	- \$	35 000 \$
50 Sécuriser - Barrage lac Trois-Saumons (barrières + affichage)	7 000 \$	7 000 \$	- \$	- \$	7 000 \$
51 Achat + installation d'un quai flottant - Rampe de mise à l'eau	15 000 \$	15 000 \$	- \$	- \$	15 000 \$
52 Éclairage des rues au LEED 3000	45 000 \$	- \$	20 000 \$	25 000 \$	- \$
53 Repositionner conduite d'eau du garage	5 000 \$	- \$	5 000 \$	- \$	- \$
54 Construction abri pour sable/sel d'hiver - Esquisse	150 000 \$	5 000 \$	70 000 \$	75 000 \$	5 000 \$
55 Phase 2 - Aménagement Tour d'observation T-S	5 000 \$	- \$	5 000 \$	- \$	- \$
56 Réaménagement bureau municipal	25 000 \$	- \$	25 000 \$	- \$	- \$
57 Aménagement paysager - Bureau + Garage municipaux	3 500 \$	- \$	3 500 \$	- \$	- \$
58 Vérification du barrage lac T-S (10 ans)	3 000 \$	3 000 \$	- \$	- \$	3 000 \$
59 Vérification réseau aqueduc	15 000 \$	15 000 \$	- \$	- \$	15 000 \$
60 Installation compteurs d'eau - Commerces + institutions	10 000 \$	10 000 \$	- \$	- \$	10 000 \$
	<b>3 423 370 \$</b>	<b>1 265 320 \$</b>	<b>466 166 \$</b>	<b>507 666 \$</b>	<b>327 666 \$</b>
62 Demandes AQUATECH :					
63 Achat pompe backup poste Desrosiers	34 000 \$	34 000 \$	- \$	- \$	- \$
64 Remplacement panneau d'électricité + contrôle poste Desrosiers	51 557 \$	51 557 \$	- \$	- \$	- \$
65 Remplacement pompe submersible eau usée - Poste Principale Est	19 631 \$	19 631 \$	- \$	- \$	- \$
	<b>105 188 \$</b>	<b>105 188 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>105 188 \$</b>
	<b>COÛTS ESTIMÉS</b>	<b>PLANIFICATION TRIENNALE</b>			<b>BUDGET 2022</b>
	<b>3 ANS</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>4 778 856 \$</b>	<b>2 222 290 \$</b>	<b>844 756 \$</b>	<b>604 666 \$</b>	<b>684 636 \$</b>

NOTE : Les items budgétaires identifiés d'un symbole ( ) seront financés en ayant recours aux modes de financement suivants :

- 72 1 - Fonds de roulement de la municipalité
- 73 2 - Crédit-bail
- 74 3 - Règlement d'emprunt municipal
- 75 4 - Subventions gouvernementales

NOTE IMPORTANTE : Les montants apparaissant dans ce tableau sont taxables au taux de 0.49875% incluant les ristournes

## STATIONNEMENT HIVERNAL – RAPPEL IMPORTANT

Il est interdit de stationner tout véhicule routier dans l’emprise des chemins municipaux entre 23 h et 7 h, tous les jours, entre le 15 novembre et le 15 avril, plus particulièrement lors des précipitations atmosphériques. Il est important de laisser la chaussée libre pour permettre les opérations de déneigement.

Une attention particulière est demandée en ce sens aux propriétaires du secteur du lac Trois-Saumons. Même les véhicules de vos visiteurs ne doivent pas être stationnés dans l’emprise de la route.

Le non-respect de ce règlement pourrait entraîner le remorquage à vos frais de tout véhicule en faute, de même qu’une amende de 30 \$ plus les frais. La Sûreté du Québec est mandatée pour faire appliquer ce règlement.

## DÉVERSEMENT DE NEIGE SUR LA CHAUSSÉE

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu du *Règlement sur les nuisances*, il est interdit de placer ou de déverser de la neige sur l'emprise d'une voie de circulation publique. Cette pratique est dangereuse et peut résulter en un accident malheureux.

S'il y a déversement de neige sur la chaussée, une plainte sera déposée à la Sûreté du Québec et une contravention pourra être émise au contrevenant responsable de cette action.

## DÉPÔT DE CENDRES CHAUDES DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous désirons rappeler aux propriétaires de systèmes de chauffage au bois qu'il est interdit de déposer des cendres chaudes à même les ordures ménagères. Cette façon de faire peut occasionner des incendies dans le camion servant à la collecte des ordures et endommager considérablement cet équipement. De plus, si vous disposez d'un bac à ordures de plastique, il peut être endommagé lorsque des cendres chaudes y sont déposées. À ce moment, la garantie couvrant le bac n'est plus valide.

Nous demandons aux utilisateurs de ce type de chauffage de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de s'assurer que les cendres soient complètement refroidies avant de les placer avec les ordures ménagères. Vous pouvez également gérer ces résidus d'une façon autre que par leur expédition aux ordures en les utilisant à titre de fertilisant.

### Membres du Conseil municipal

Membres	Fonction	District
Ghislain Deschênes	Maire	
Corrine Lizotte	Conseillère	District # 1
Lucien Pelletier	Conseiller	District # 2
Pierre Dumas	Maire suppléant et conseiller	District # 3
Mikaël St-Pierre	Conseiller	District # 4
Lucie Turcotte	Conseillère	District # 5
François Diguier	Conseiller	District # 6

### Municipalité de Saint-Aubert

14, rue des Loisirs  
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0

**Téléphone** : 418 598-3368  
**Télécopieur** : 418 598-3369

**Site internet** : [www.saint-aubert.net](http://www.saint-aubert.net)  
**Facebook** : Municipalité Saint-Aubert

**Réception et secrétariat** : poste 201  
**Direction** : poste 202  
**Service de l’urbanisme** : poste 205  
**Service des travaux publics** : poste 7  
**Garage municipal** : 418 598-7169  
**Bibliothèque Charles-E. Harpe** : poste 206  
**Service incendie** : 9-1-1  
**En cas d’urgence** : 9-1-1

reception@saint-aubert.net  
administration@saint-aubert.net  
urbanisme@saint-aubert.net  
travauxpublics@saint-aubert.net